



La réforme de l'assurance-emploi du Projet de loi C-38 :
Une réforme qui aggrave les effets discriminatoires du régime existant
à l'égard des travailleuses

Avis présenté par le Comité consultatif Femmes
en développement de la main-d'œuvre
à la Commission des partenaires du marché du travail

Février 2013

Rédaction

Jennifer Beeman, coordonnatrice

Comité exécutif

Christiane Carle, présidente

Martine Groulx, 1^{re} vice-présidente

Nathalie Goulet, 2^e vice-présidente

Lyne Fortin, conseillère DDCIS – CPMT

Révision

Christelle Lebreton, CIAFT



Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre

110, rue Sainte-Thérèse, bureau 403
Montréal, Québec, H2Y 1E6
Téléphone : 514.954.0220, poste 1705
Télécopieur : 514.954.1230
Courriel : ccf@ciaft.qc.ca
Site Internet : www.cc-femmes.qc.ca

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source exacte et complète.

La réforme de l'assurance-emploi aggrave le caractère discriminatoire du régime existant à l'égard des travailleuses !

La réforme du Régime d'assurance-emploi adoptée par le gouvernement fédéral par le biais du Projet de loi omnibus C-38 risque fortement de pénaliser les femmes encore plus qu'elles ne le sont déjà par ce régime.

Au début des années 90, le taux de couverture du régime se situait à plus de 95 % des personnes ayant perdu leur emploi. Avec les réformes successives des années 90, le taux de couverture a chuté pour tous les chômeurs et chômeuses, mais encore plus pour les femmes que pour les hommes¹. Ainsi, en 2010, le taux de couverture pour les hommes n'était plus que de 66,1 % et de seulement 54,7 % pour les femmes² (voir Annexe A). La situation des femmes était déjà préoccupante et la réforme actuelle va contribuer à la détériorer encore davantage.

Cette dernière réforme frappe particulièrement les travailleurs et travailleuses qui ont eu recours au régime trois fois ou plus au cours des cinq années précédentes. Certaines catégories d'employés sont particulièrement concernées par la réforme, comme les travailleuses et travailleurs temporaires et saisonniers ainsi que les personnes travaillant dans des secteurs qui obligent la main-d'œuvre à avoir recours au Régime d'assurance-emploi à répétition, par exemple les secteurs touristique, culturel, agricole, de la construction, les enseignants à statut précaire. Plutôt que de s'attaquer aux conditions de travail auxquelles ces personnes sont soumises et qu'elles n'ont certainement pas choisies, la réforme s'attaque aux personnes elles-mêmes.

¹ Townson, Monica et Kevin Hayes (2007). *Les femmes et le programme d'assurance-emploi*. Toronto, Canadian Centre for Policy Alternatives.

² Rose, Ruth (à paraître en 2013). *Les femmes et le marché du travail, Portrait statistique*. Montréal, Comité consultatif Femmes.

Les grandes lignes de la Réforme

Selon le gouvernement canadien, l'objectif de la réforme est de « modifier le Régime d'assurance-emploi afin de jumeler les Canadiens et Canadiennes aux emplois disponibles »³. Pour les travailleurs et les travailleuses qui ont recours plus de trois fois au régime en cinq ans, la réforme a pour conséquence de réduire leur liberté de choisir un emploi convenable, c'est-à-dire un emploi conforme à leur niveau de qualification et à leurs attentes salariales.

En premier lieu, la réforme crée une définition complexe de ce qu'est un « emploi convenable » composée de six critères variables, dont l'évaluation et l'application ouvrent grand la porte à l'arbitraire. Le terme « emploi convenable » ne désigne pas un emploi offrant de bonnes conditions de travail et salariales. La définition proposée par le gouvernement canadien renvoie plutôt à une série de contraintes qui ont pour effet de limiter la marge de manœuvre des travailleurs et des travailleuses en matière de recherche d'emploi.

En deuxième lieu, la réforme établit trois catégories de prestataires : les « travailleurs de longue date », les « prestataires fréquents » et les « prestataires occasionnels ». Ces derniers se verront imposer l'obligation d'« élargir leur recherche d'emploi » à tout emploi semblable à celui qu'ils occupaient, à un salaire de seulement 80% de leur salaire précédent. Dès la septième semaine de prestations, ils seront dans l'obligation d'accepter tout emploi pour lequel le gouvernement les estime qualifiés, et ce à un salaire représentant seulement 70% de leur salaire précédent, ou risquer de se voir couper leurs prestations. Enfin, selon le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 40 % des « prestataires fréquents » se trouvent au Québec. L'impact sur l'économie des régions ainsi que sur les individus et les familles sera donc majeur⁴.

Les chômeuses et chômeurs considérés par le gouvernement comme des « travailleurs de longue date » sont soumis à des conditions plus souples, susceptibles de leur permettre de retrouver un emploi équivalent à celui qu'ils occupaient : « on accorderait aux travailleurs de longue date beaucoup plus de temps pour trouver un emploi dans leur domaine et à un salaire

³ Ressources humaines et Développement des compétences, Canada (2013). *Document d'information*. En ligne. <<http://nouvelles.gc.ca/web/article-fra.do?nid=676379>>

⁴ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (19 décembre 2012). *Modifications au règlement de l'assurance-emploi - « OTTAWA va encore à l'encontre des intérêts des régions du Québec » - Agnès Maltais*. Communiqué. En ligne. <<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Decembre2012/19/c2476.html>>

semblable »⁵. Le gouvernement crée donc un régime offrant un meilleur soutien, au moins à court terme, à ceux et celles qui ont occupé un emploi offrant de bonnes conditions de travail et salariales. À travers la réforme de l'assurance-emploi, le gouvernement offre à ces travailleurs et ces travailleuses la possibilité de retrouver un emploi similaire à celui occupé précédemment, et dans le même mouvement il contraint tous les travailleurs et les travailleuses ayant occupé des emplois offrant de piètres conditions salariales et de travail, à accepter des emplois offrant des conditions encore plus difficiles. De plus, il réduit la protection offerte aux personnes occupant des emplois précaires ou instables, en diminuant la possibilité que ces personnes puissent profiter du régime pour tenter de se réinsérer sur le marché du travail en accédant à un emploi offrant de meilleures conditions salariales et de travail.

Au lieu de s'attaquer aux conditions de travail précaires qui ont cours dans plusieurs secteurs et dont les travailleurs et travailleuses font les frais, le gouvernement s'attaque plutôt à leur capacité d'améliorer leur sort, en leur refusant la possibilité d'accéder au meilleur emploi disponible, peu importe leur historique d'emploi.

Comment la réforme accentue le caractère discriminatoire du régime existant à l'égard des travailleuses

Malgré un discours ambiant selon lequel les femmes n'ont plus de problèmes sur le marché du travail, la situation des femmes en emploi est encore moins avantageuse que celle des hommes, et ce, à tous les égards.

Les salaires des femmes sont systématiquement beaucoup plus bas que ceux des hommes

Les femmes gagnent des salaires moins élevés que les hommes, et ce, à tous les niveaux de scolarité, dans tous les secteurs d'emploi, qu'il s'agisse d'emplois identiques à ceux occupés par les hommes ou d'emplois dans les secteurs à forte prédominance féminine, et ce dans toutes les régions (voir les Annexes B, C et E).

⁵ Ressources humaines et Développement des compétences, Canada. *Op.cit.*

En effet, les bas salaires annuels des femmes cristallisent tous les désavantages auxquels les femmes font face sur le marché du travail : concentration dans des secteurs peu rémunérateurs et manque de diversification professionnelle, surtout dans des secteurs avantageux, inégalité salariale dans les mêmes professions, réduction des heures à cause de responsabilités familiales, travail précaire ou temporaire non voulu, etc. De plus, les bas salaires se traduisent en des prestations minimales lorsque les femmes sont obligées d'avoir recours à l'assurance-emploi.

Par ailleurs, les femmes immigrées ainsi que celles des minorités visibles se trouvent déjà surreprésentées dans des emplois de piètre qualité dans lesquels elles risquent d'être enfermées encore plus fortement (voir Annexe D).

Accès problématique à l'assurance-emploi

Le Régime d'assurance-emploi a été conçu sur le modèle des emplois industriels masculins et n'a jamais tenu compte des caractéristiques du travail féminin. Les femmes ont des entrées et des sorties du marché du travail plus fréquentes que les hommes, et pour des raisons différentes. Elles sont plus nombreuses à quitter leur emploi, pour répondre à des situations et des besoins familiaux et personnels, qu'à être mises à pied⁶. Les femmes représentent également les deux-tiers des personnes travaillant à temps partiel. Ainsi, la conversion des semaines assurables en heures de référence lors de la dernière réforme dans les années 90 a eu pour effet de quadrupler les semaines de référence pour les personnes salariées à temps partiel.

De plus, si les femmes ont généralement des taux de chômage moins élevés que ceux des hommes, l'économiste Ruth Rose, spécialiste en politiques publiques, notamment sous l'angle de leurs impacts sur les femmes, explique que les femmes sont également plus portées que les hommes à se retirer du marché du travail lorsque la conjoncture économique est mauvaise : « Donc, il peut y avoir une légère sous-estimation de leur taux de chômage »⁷ (voir Annexe F). On peut relever cette tendance dans certaines régions du Québec qui connaissent des problèmes en matière de développement économique, régions où les taux de chômage des femmes sont relativement bas, mais où leurs taux d'emploi sont également très bas, comme c'est le cas pour le Bas-Saint-Laurent, la Mauricie, la Côte-Nord, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et le

⁶ Townson et Hayes. *Op.cit.* p. 9.

⁷ Rose, Ruth. *Op.cit.*

Centre du Québec. La Gaspésie se distingue avec une situation encore plus problématique pour les femmes, où l'on observe simultanément des taux de chômage élevés et de faibles taux d'emploi (Voir Annexe F).

La réforme risque d'accentuer cette tendance chez les femmes : elles peuvent se résoudre à se retirer du marché du travail plutôt que de prendre un emploi offrant des conditions salariales et de travail difficiles et de piètre qualité, notamment en raison des responsabilités familiales qu'elles assument encore trop souvent seules. En principe, la réforme doit permettre à des personnes de refuser certains emplois qui seraient autrement considérés comme étant « convenables » en raison des responsabilités familiales ou des limites quant à leurs possibilités de transport, mais le nouveau cadre de critères ouvre la porte à son application arbitraire qui pourrait créer beaucoup de problèmes pour les femmes.

Les femmes dans les métiers majoritairement masculins

Les femmes qui choisissent des métiers majoritairement masculins connaissent souvent des difficultés à l'embauche et lors du maintien en emploi à cause d'une discrimination encore trop présente dans certains milieux⁸. Cette situation les oblige à avoir recours à l'assurance-emploi plus souvent que leurs collègues masculins en raison d'une situation inacceptable, hors de leur contrôle. La réforme, en les obligeant à prendre des emplois moins qualifiés à plus faible revenu, alors qu'elles tentent d'améliorer leur situation sur le marché du travail, constitue une atteinte honteuse et inadmissible à l'égalité entre hommes et femmes.

Les femmes dans les emplois précaires

Beaucoup trop de femmes sont prises dans un cercle vicieux d'emplois précaires où elles ne réussissent pas à travailler suffisamment d'heures par semaine pour joindre les deux bouts. De plus, elles sont souvent concentrées dans des secteurs féminins offrant des emplois précaires ou saisonniers comme le secteur touristique et la restauration, le secteur culturel, les postes

⁸ Beeman, Jennifer (2011). *La mixité en emploi : Un défi d'égalité*. Rapport de la Stratégie nationale concertée : Pour en finir avec la division sexuelle du travail. Montréal, Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail. Voir aussi Beeman, Jennifer (2012). *Quand la détermination ne suffit pas : La situation des travailleuses de la construction au Québec*. Rapport de recherche. Montréal, Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail.

précaires en enseignement, le secteur manufacturier, dans la transformation alimentaire saisonnière, entre autres. C'est notamment le cas de beaucoup de femmes immigrées et de minorité visible. En contraignant les femmes qui occupent déjà des emplois précaires à faible revenu à accepter des emplois encore moins bien payés, le gouvernement renforce leur confinement dans des ghettos d'emploi mal rémunérés, instables et trop souvent temporaires.

Les travailleuses occupant des emplois moins qualifiés qui offrent souvent de piètres conditions de travail ont plutôt besoin d'être en mesure de se requalifier pour des emplois d'avenir, assortis de meilleures conditions et où l'on constate souvent des pénuries de main-d'œuvre. Il s'agit d'un des plus grands enjeux pour les femmes à l'égard du marché du travail. La réforme adoptée par le gouvernement fédéral crée les conditions contraires qui vont appauvrir et précariser encore plus les femmes.

En conclusion

Déjà, les réformes des années 90 du Régime d'assurance-emploi ont eu un effet dévastateur sur le taux de couverture des travailleuses. La réforme actuelle risque d'enfermer encore plus celles qui occupent les emplois atypiques, non traditionnels, au bas de l'échelle, temporaires ou saisonniers, celles qui ont au contraire besoin de soutien dans leurs démarches pour améliorer leur sort et celui de leur famille. De plus, elle aura des effets négatifs sur beaucoup de communautés et de régions où les activités économiques saisonnières font partie de leur structure économique.

Il est impératif que le gouvernement fédéral abolisse les exigences qui non seulement limitent la possibilité des travailleurs et travailleuses d'améliorer leur situation sur le marché du travail, mais vont plutôt contribuer à détériorer leur condition socioéconomique lorsqu'ils ont recours au Régime d'assurance-emploi. La nouvelle réforme pénalise ceux et celles qui sont déjà prisonniers de cycles de précarité et de vulnérabilité malgré eux et aura des conséquences encore plus dramatiques pour les femmes, surtout au bas de l'échelle.

Recommandation 1 :

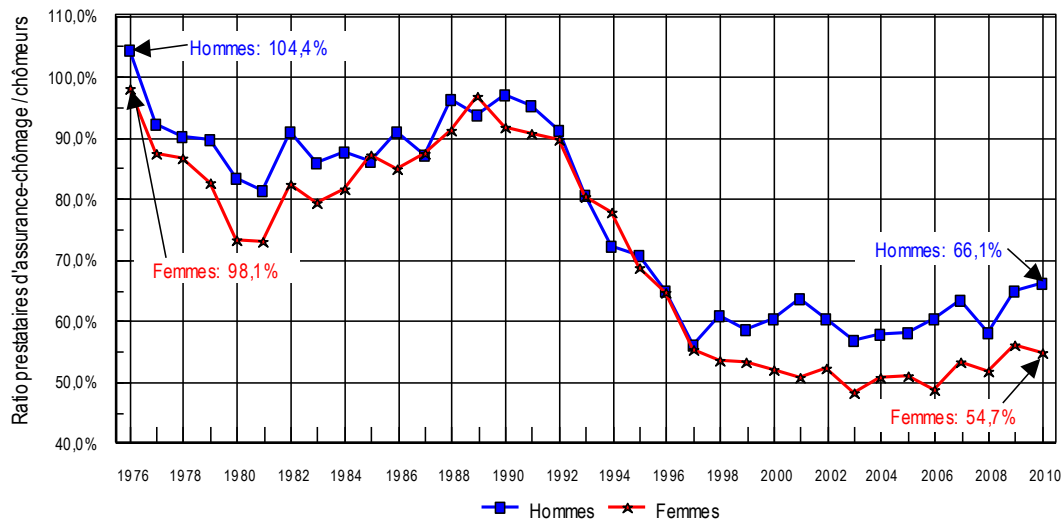
En ce sens, nous appuyons fortement les démarches de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, Madame Agnès Maltais, auprès de son homologue fédéral pour obtenir une révision des nouvelles règles de l'assurance-emploi. Nous comptons sur son engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes afin qu'elle fasse valoir nos préoccupations et celles des femmes du Québec.

Recommandation 2 :

Nous appelons également à la vigilance de la part de la ministre afin que toutes les personnes qui auront à subir ces nouvelles règles puissent bénéficier d'un support approprié, et ce, dans le respect des compétences entre le fédéral et le provincial dans le champ d'aide à la recherche d'emploi. La ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada, Madame Diane Finley, doit s'assurer que les fonds nécessaires soient transférés aux provinces afin que ces dernières puissent offrir des programmes d'aide à l'emploi spécifiques pour les travailleurs et travailleuses particulièrement vulnérables.

Annexe A

**RATIO PERSONNES RECEVANT DES PRESTATIONS LIÉES AU CHÔMAGE SUR LE NOMBRE DE CHÔMEURS
QUÉBEC, PERSONNES ÂGÉES DE 15 ANS ET PLUS SELON LE SEXE, 1976 À 2010**



Source: Statistique Canada, Prestataires: CANSIM tableau 276-0001, Chômeurs: CANSIM 282-0002

Les prestations liées au chômage incluent les prestations ordinaires, de formation, de pêche, de création de travail, d'aide au travail indépendant et de travail partagé

Tableau tiré de l'étude : Rose, Ruth (à paraître). *Les femmes et le marché du travail, Portrait statistique*. Montréal, Comité consultatif Femmes.

Annexe B

Rémunération horaire moyenne selon le sexe et le niveau d'études, Québec, 2011

Niveau d'études	Femmes	Hommes	Ratio F/H
Sans diplôme d'études secondaires	12,86 \$	17,22 \$	74,7 %
Diplôme d'études secondaires	16,46 \$	19,87 \$	82,8 %
Études postsecondaires	18,77 \$	22,08 \$	85,0 %
Diplôme universitaire	27,68 \$	30,26 \$	91,5 %
Tous les niveaux de scolarité	19,41 \$	22,81 \$	88,2 %

Source: Institut de la statistique du Québec, site internet, compilation spéciale à partir de l'Enquête sur la population active.

Tableau tiré de l'étude : Rose, Ruth (à paraître). *Les femmes et le marché du travail, Portrait statistique*. Montréal, Comité consultatif Femmes.

Annexe C

Revenu d'emploi selon le sexe des 11 catégories professionnelles (sur 140 catégories à 3 chiffres) comptant le plus grand nombre de femmes, personnes âgées 15 ans et plus ayant travaillé à temps plein toute l'année, Québec, 2005

Catégorie professionnelle	% des femmes	Taux de féminité	Salaires et traitements		
			Femmes	Hommes	Ratio F/H
B21 Personnel en secrétariat	7,0 %	98,2 %	31 094 \$	47 622 \$	65,3 %
B51 Commis au travail général de bureau	5,4 %	86,4 %	33 284 \$	39 427 \$	84,4 %
B53 Commis des finances et de l'assurance	5,4 %	83,9 %	33 801 \$	44 826 \$	75,4 %
E13 Enseignants secondaire primaire, préscolaire et conseillers d'orientation	5,1 %	72,3 %	47 126 \$	52 612 \$	89,6 %
E21 Pers. paraprof. droit, serv. sociaux, enseign. n.c.a	4,8 %	84,6 %	27 581 \$	39 181 \$	70,4 %
B31 Personnel administratif et de réglementation	3,5 %	65,8 %	43 324 \$	56 402 \$	76,8 %
D11 Professionnels en sciences infirmières	3,3 %	88,5 %	51 453 \$	54 043 \$	95,2 %
G21 Vendeurs et commis-vendeurs, commerce détail	3,1 %	47,2 %	23 367 \$	35 800 \$	65,3 %
B01 Professionnels finances, vérification, comptabilité	3,0 %	52,1 %	50 421 \$	78 686 \$	64,1 %
D31 Personnel de soutien des services de santé	2,7 %	79,5 %	26 289 \$	32 254 \$	81,5 %
A21 Directeurs commerce de détail	2,4 %	39,8 %	30 146 \$	44 858 \$	67,2 %
Total dans ces 11 professions	45,7 %	72,1 %	35 900 \$	49 576 \$	72,4 %
Toutes les professions	100,0 %	43,3 %	37 602 \$	50 937 \$	73,8 %

Revenu d'emploi selon le sexe des 11 catégories professionnelles (sur 140 catégories à 3 chiffres) comptant le plus grand nombre d'hommes, personnes âgées de 15 ans et plus ayant travaillé à temps plein toute l'année, Québec, 2005

Catégorie professionnelle	% des hommes	Taux de féminité	Salaires et traitements		
			Femmes	Hommes	Ratio F/H
H71 Conducteurs autos, opérat. transport en commun	5,4 %	5,8 %	30 378 \$	35 403 \$	85,8 %
A01 Membres des corps législatifs, cadres supérieurs	3,4 %	20,6 %	76 760 \$	104 989 \$	73,1 %
C07 Professionnels en informatique	3,1 %	22,4 %	56 270 \$	60 708 \$	92,7 %
B57 Commis à l'expédition et à la distribution	2,7 %	28,3 %	32 660 \$	37 253 \$	87,7 %
A21 Directeurs, commerce de détail	2,7 %	39,8 %	30 146 \$	44 858 \$	67,2 %
G93 Nettoyeurs	2,7 %	31,6 %	21 343 \$	30 368 \$	70,3 %
G21 Vendeurs et commis-vendeurs, commerce détail	2,7 %	47,2 %	23 367 \$	35 800 \$	65,3 %
H42 Mécaniciens de véhicules automobiles	2,7 %	1,2 %	31 799 \$	34 945 \$	91,0 %
J31 Manoeuvres, transform. fabric., serv. utilité public	2,3 %	30,7 %	23 935 \$	36 398 \$	65,8 %
H41 Mécaniciens machineries, équipement de transport	2,3 %	2,2 %	37 940 \$	52 216 \$	72,7 %
B01 Professionnels finances, vérification, comptabilité	2,1 %	52,1 %	50 421 \$	78 686 \$	64,1 %
Total dans ces 11 professions	32,2 %	27,3 %	36 792 \$	49 805 \$	73,9 %
Toutes les professions	100,0 %	43,3 %	37 602 \$	50 937 \$	73,8 %

Tableaux 7.10 et 7.11

Source: Statistique Canada, Recensement de 2006, Tableau 97-563-XCB2006063

Tableaux tiré de l'étude : Rose, Ruth (à paraître). *Les femmes et le marché du travail, Portrait statistique*. Montréal, Comité consultatif Femmes.

Annexe D

Revenu d'emploi annuel selon le sexe, l'appartenance à une minorité visible et le niveau de scolarité, population âgée de 25 à 44 ans ayant travaillé toute l'année à plein temps, Québec 2005

Groupe de minorité visible	Revenu d'emploi annuel		
	Femmes	Hommes	Ratio F/H
Personnes sans diplôme universitaire			
Ensemble des minorités visibles	26 248 \$	31 104 \$	84,4 %
Chinois	26 415 \$	32 655 \$	80,9 %
Sud-Asiatique	23 602 \$	28 610 \$	82,5 %
Philippin	23 223 \$	29 785 \$	78,0 %
Asiatique du Sud-Est	25 360 \$	30 595 \$	82,9 %
Coréen	n.d.	n.d.	n.d.
Japonais	n.d.	n.d.	n.d.
Noir	27 699 \$	31 492 \$	88,0 %
Latino-Américain	24 840 \$	31 761 \$	78,2 %
Arabe	25 425 \$	31 730 \$	80,1 %
Asiatique occidentale	21 129 \$	26 716 \$	79,1 %
Autres	n.d.	n.d.	n.d.
Pas une minorité visible	31 666 \$	42 521 \$	74,5 %
Personnes avec un diplôme universitaire			
Ensemble des minorités visibles	41 258 \$	50 314 \$	82,0 %
Chinois	41 709 \$	56 215 \$	74,2 %
Sud-asiatique	40 851 \$	55 630 \$	73,4 %
Philippin	26 053 \$	44 738 \$	58,2 %
Asiatique du Sud-Est	52 501 \$	61 742 \$	85,4 %
Coréen	n.d.	n.d.	n.d.
Japonais	n.d.	n.d.	n.d.
Noir	40 587 \$	42 944 \$	94,5 %
Latino-Américain	39 545 \$	46 787 \$	84,5 %
Arabe	39 946 \$	48 196 \$	82,9 %
Asiatique occidentale	52 259 \$	48 500 \$	107,8 %
Autres	n.d.	n.d.	n.d.
Pas une minorité visible	51 792 \$	70 324 \$	73,6 %

Source: Statistique Canada, Recensement de 2006, Tableau 97-563-XCB2006060

Tableau tiré de l'étude : Rose, Ruth (à paraître). *Les femmes et le marché du travail, Portrait statistique*. Montréal, Comité consultatif Femmes.

Annexe E

Revenu moyen d'emploi de la population de 15 ans et plus selon le sexe, régions ou territoires de CRÉ et ensemble du Québec, 2005

	Femmes	Hommes	Ratio du revenu moyen d'emploi
Le Québec	26 297	38 359	68,6
Bas-Saint-Laurent	21 849	30 392	71,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	21 633	36 352	59,5
Capitale-Nationale	27 077	38 680	70,0
Mauricie	22 317	33 970	65,7
Estrie	23 198	33 333	69,6
Montréal	28 161	40 133	70,2
Outaouais	32 116	39 884	80,5
Abitibi-Témiscamingue	22 644	37 458	60,5
Côte-Nord	23 117	40 808	56,6
Nord-du-Québec	23 673	43 826	54,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	20 663	26 054	79,3
Chaudière-Appalaches	23 495	34 232	68,6
Laval	28 156	40 030	70,3
Lanaudière	24 897	37 406	66,6
Laurentides	25 985	40 807	63,7
Montréal			
Agglomération de Longueuil	29 717	44 560	66,7
CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	27 394	41 198	66,5
CRÉ Montérégie-Est	25 222	38 336	65,8
Centre-du-Québec	21 494	32 131	66,9

Source : Statistique Canada, recensement de 2006. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, 2008.

Tableau tiré du rapport, Beeman, Jennifer (2011), *La Mixité en emploi : Un défi d'égalité. Rapport de la Stratégie nationale concertée : pour en finir avec la division sexuelle du travail*. Montréal, Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT).

Annexe F

Taux de chômage et taux d'emploi selon le sexe et la région, Québec, 2011

Région	Taux de chômage		Taux d'emploi	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Bas Saint-Laurent	6,5	9,3	52,2	56,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	7,4	9,1	48,2	59,2
Capitale-Nationale	4,5	7,1	61,0	67,0
Mauricie	5,6	9,8	52,4	55,4
Estrie	5,4	8,0	57,5	61,9
Montréal	9,2	10,2	53,9	62,1
Outaouais	6,5	8,2	61,3	66,1
Abitibi-Témiscamingue	6,6	8,4	57,2	64,3
Côte-Nord, Nord-du-Québec	6,9	8,5	52,6	62,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9,5	15,1	46,8	50,0
Chaudière-Appalaches	4,2	5,4	62,8	68,9
Laval	7,4	6,8	57,3	66,0
Lanaudière	7,1	8,2	59,1	67,1
Laurentides	7,9	8,3	59,3	64,9
Montérégie	6,5	7,5	58,3	64,4
Centre-du-Québec	6,6	7,5	50,9	63,7
Ensemble du Québec	7,0	8,4	56,7	63,6

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, compilation par l'Institut de la statistique du Québec: site www.gouv.qc.ca/regions - données non révisées

Tableau tiré de l'étude : Rose, Ruth (à paraître). *Les femmes et le marché du travail, Portrait statistique*. Montréal, Comité consultatif Femmes.

Membres du Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre

Katia Atif, *Action Travail Femmes (ATF)*

Josée Aubin, *CRPMT Laurentides*

Thérèse Belley, *CRPMT Saguenay-Lac-Saint-Jean*

Marie-France Benoit, *Confédération des syndicats nationaux (CSN)*

Christiane Carle, *CRPMT Estrie*

Émilia Castro, *CRPMT Chaudière-Appalaches*

Nathalie Cloutier, *CRPMT Montréal*

Diane Courchesne, *Centrale des syndicats du Québec (CSQ)*

Lorraine Dugas, *CRPMT Mauricie*

Michèle Dupuis, *Femmes regroupées en options non traditionnelles (FRONT)*

Ann Gingras, *CRPMT Capitale-Nationale*

Nathalie Goulet, *Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)*

Francine Grégoire, *Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre (RSSMO)*

Martine Groulx, *CRPMT Montérégie*

Ginette Laberge, *CRPMT Nord-du-Québec*

Nicole Lapointe, *CRPMT Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*

Mireille Lavoie, *CRPMT Outaouais*

Sylvie Lépine, *Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)*

Renée Levasseur, *CRPMT Centre du Québec*

Manon Perron, *CRPMT Laval*

Renée Rodrigue, *Centrale des syndicats démocratiques (CSD)*

Dominique Théroux, *CRPMT Lanaudière*